



# Indémunités rupture conventionnelle contrat de travail

Par **bambou0610**, le **14/02/2012** à **15:42**

Bonjour,

je suis en CDI depuis 5 ans, je voudrais rompre ce contrat de travail suite à une mauvaise entente avec des collègues qui dure depuis trop longtemps et qui influe sur mon travail et mon moral.

Notre convention prévoit un minimum de 20% du salaire brut par année d'ancienneté, donc dans mon cas : 1 mois de salaire.

Je voulais savoir s'il m'était possible de négocier une indemnité plus importante? Et si oui, combien pourrais-je négocier?

Merci à vous.

Par **P.M.**, le **14/02/2012** à **16:08**

Bonjour,

Cela passe par deux conditions, d'abord que l'employeur accepte le principe d'une rupture conventionnelle et ensuite qu'il soit prêt à négocier une indemnité supérieure à celle en cas de licenciement prévue à la Convention Collective applicable même si c'est un minimum...

En tout cas, il n'y a pas de limite maximale prévue...

Par **bambou0610**, le **14/02/2012** à **17:23**

Merci pour votre réponse. N'ayant aucune idée du montant que je pourrais négocier, je voudrais un exemple d'une personne qui a rompu son contrat dans les mêmes conditions que les miennes. merci à vous

Par **P.M.**, le **14/02/2012** à **17:29**

Je vous rappelle que vous pouvez vous faire assister lors de la négociation de la rupture conventionnelle car je ne pense pas qu'une situation puisse être tout à fait identique à une autre et qu'un employeur soit exactement dans les mêmes dispositions qu'un autre...